

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout ; j'appuie le bon ; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. I.

QUEBEC, MERCREDI 6 AVRIL, 1853.

N. 51.

— Nous prévenons nos abonnés et le public, que M. JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

Nos abonnés qui ne recevraient pas *L'Observateur* sont priés de nous avvertir. On a besoin pour ce journal d'agents actifs à la campagne.

— On a besoin immédiatement de deux agents actifs pour vendre ce journal.

— **PRIME.**— Ceux qui nous obtiendront cinq abonnés payant d'avance, recevront gratis, *L'Observateur* pendant un an.

LA PESTE ET LE CIMENT.

L'an dernier, les marguilliers de la fabrique Notre-Dame firent exhumer, pour être transportés dans le nouveau cimetière de Sainte-Foye, les ossements qui remplissaient l'ancien cimetière des Pieotés; les marguilliers de la fabrique de Saint-Roch, imitant leurs confrères, firent faire, aussi, dans le même temps, l'exhumation du cimetière situé sur la rue Saint-Joseph, et le cimetière Saint-Charles fut ouvert. L'embellissement de la ville, l'augmentation de la population, et surtout, la santé des citoyens requéraient impérieusement ces améliorations. Aussi tout le monde applaudit à cette mesure hygiénique. On s'attendit même à ce que nos édiles s'appuyant sur la loi qui défend l'inhumation dans les limites de la cité, forceraient les syndics de la chapelle protestante du faubourg Saint-Jean, à faire opérer la translation des ossements dont le cimetière annexé à cette chapelle est littéralement rempli, ou qu'ils empêcheraient au moins, l'inhumation en cet endroit. Nous regrettons de dire que tel n'a pas été le cas, et que nos édiles sont restés sourds aux plaintes des citoyens à cet égard. Le fait est que nos édiles sont plus occupés à nuire à Québec qu'à veiller aux intérêts de ses habitants. On dirait que non contents de maintenir la ville dans un état d'appauvrissement systématique, ils voudraient y introduire la peste! En effet, rien de plus dangereux pour la santé des citoyens que ces oxalaisons fétides qui s'exhalent, en été, du cimetière situé sur la rue Saint-Jean et divisant, pour ainsi dire, les deux populeux quartiers Moncalm et Saint-Jean.

Si les finances municipales étaient mieux administrées, nous conseillerions d'acheter ce terrain pour en faire une place publique; mais, pour le présent, il n'y a rien à faire. Néanmoins, puisque la corporation n'a

pas les moyens d'acheter ce terrain, qu'elle exige, au moins, l'exhumation des ossements qu'il renferme, et qu'elle défende l'inhumation future dans ce cimetière. C'est son droit, c'est son devoir.

Puisque nous sommes au chapitre des nuisances publiques, nous appellerons aussi l'attention de nos édiles sur la manufacture de ciment de Pierre Gauvreau, située sur la rue D'Aiguillon. Depuis longtemps, déjà, les citoyens de cette ville, et particulièrement ceux du quartier Saint-Jean, se plaignent que la fabrication de ce ciment dans Québec, est une cause de maladie et même de mortalité parmi eux. L'odeur de ce ciment asphyxie ceux qui la respirent; pénètre dans les maisons et s'imprègne, même, jusque dans le manger! Jusqu'à présent ces plaintes n'ont pas éveillé l'attention des membres du comité de santé, et les propriétaires du cimetière anglais et le fabricant de ciment n'ont pas encore été empêchés d'empoisonner les citoyens, les premiers avec l'odeur des cadavres et le second avec son ciment. Un tel état de choses ne peut durer plus longtemps, et nous sommes heureux d'apprendre que des requêtes vont être dressées dans le but de faire disparaître du quartier Saint-Jean ces deux causes de maladie et de mortalité. Nous espérons que les membres du comité de santé rendront justice à cette réclamation des citoyens. Et si nos édiles croient que la vie des électeurs ne vaut la peine d'être conservée, qu'ils se rappellent que plusieurs édiles ont des propriétés dans ce quartier, et qu'on faisant disparaître la peste et le ciment, du faubourg ils nuiraient à la valeur de leurs propriétés. Nous espérons que le docteur Roussau qui lui, aussi, par bonheur, possède une propriété près du cimetière anglais fera en sa qualité de membre du comité de santé le sacrifice de concéder les requêtes en question. Et les citoyens ne cesseront de prier pour lui.

Nous espérons encore, que Monsieur Hill sans être médecin, comprendra qu'il est de son intérêt aussi bien que de celui des citoyens de prendre sous sa protection leur juste demande. Et les électeurs du faubourg Saint-Jean penseront à lui probablement une troisième fois.

L'AVARE.

(Portrait historique d'un contemporain.)

N'est pas avare qui veut. Tel qu'on

croit avare n'est souvent qu'un prodigue caché.

Molière, le peintre comique du cœur humain, a trouvé le type d'un véritable avare: Harpagon le grand moule ne sera oublié qu'avec le maitre, c'est-à-dire jamais.

Balzac réputé le plus fécond des romanciers avant d'avoir composé son premier chef-d'œuvre et couronné le prince des romanciers après l'avoir publié, Balzac, disons nous, a su faire de Grandet le rival d'Harpagon, et le lecteur en a fait deux égaux.

L'un des rédacteurs du *Figaro* a entrepris de faire le portrait des véritables avares qu'il rencontre. Chaque avare a sa cage, car l'écrivain n'a pas trouvé de meilleur gîte pour faire poser ses modèles, et il est arrivé aujourd'hui, à la cage No 72.

Nous devons avouer que dans cette monnaie humaine, il y a des types d'avare de première force; cependant, nous croyons que si l'avare dont nous allons esquisser les traits était connu à Paris, il aurait la cage d'honneur sur le *Figaro*.

Notre avare est homme public a peu près comme don Quichotte était soldat, et médecin aussi habile que Sangrado. En voilà assez pour démontrer que c'est un personnage important.

Vu de loin l'individu n'est pas effrayant, à dix pas de distance, on devine l'avare.

La cravate blanche empesée, cirée, et systématiquement entortillée autour du cou de notre avare n'a jamais trompé personne: la blancheur de la toile fine n'éblouit pas ses regards pour qu'on ne s'aperçoive qu'il contraste horriblement avec l'individu qui s'en revêt. On sait que si l'habit fait le moine, la cravate blanche n'est pour notre avare qu'un pallium qu'il sacrifie pour se faire croire un homme public. Aussi se vante-t-il partout d'avoir le plus sacrifié pour son pays. En l'entendant raconter sa campagne politique de 1837, on rit jusqu'à verser des larmes! Mais c'est bien autre chose quand on entend dire à ce grand homme que ce qu'il regrette le plus, ce n'est point l'insuccès de la cause libérale, mais le temps et les pratiques qu'il a perdus!

N'allez pas croire, qu'il se considère avare. Il savoure les délices de sa lesinerie comme un parvenu savoure celles de la parasse. En un mot, c'est un maître avare.

Comme si la nature avait voulu lui montrer le chemin de l'avarice, elle n'est montrée avare envers lui: elle ne lui a accordé qu'un œil. En revanche elle a donné à

l'autre la forme d'un trente sous! De plus elle a pourvu notre avarice de magnifiques doigts velus et crochus à travers les quels les pièces d'or ou d'argent ne s'échappent jamais.

Voilà l'homme. Un seul trait peindra son avarice :

Un jour qu'il passait dans la rue Du Pont, il aperçut une table chargée de bonbons. C'était celle de la mère Boily. Si les avarices mangent comme les autres hommes, nous dirions que l'appétit le poussa à s'approcher de la table de bonbons, mais nous savons que l'intérêt seul lui conseilla d'acheter un pain d'épices.

— Quel est le prix de ces pains d'épice? demande-t-il, en s'approchant de la table et en lorgnant les bonbons.

— Deux sous, chaque.

— C'est bien cher.

— Et en en prenant un dans chaque main il examine, calcule et soupèse les deux biscuits afin d'acheter le plus pesant! Enfin ne pouvant connaître lequel des deux biscuits pesait le plus, il les rend tous deux à la mère Boily et s'en retourne sans avoir rien acheté!

Cette histoire véritable des pains d'épices caractérise encore mieux notre avarice que son voyage de foire que dans un excès de patriotisme, il avait généreusement offert pour aider les propriétaires du Canada-Indépendant!!!

" LA RUCHE LITTÉRAIRE."

Le chevalier Taché a déclaré *urbî et orbî* que les familles honnêtes ne devaient point, sous peine d'encourir les foudres du *Courrier du Canada*, recevoir la *Ruche Littéraire*.

Cette encyclique d'une nouvelle espèce étant accompagnée d'insinuations perfides contre le caractère privé du rédacteur en chef de la *Ruche*, M. H. Emile Chevalier, ce dernier a écrit une lettre au saint rédacteur, pour lui demander raison des saintes attaques du *Courrier*! Saint Taché a répondu avoir le plus grand respect pour le caractère privé de son adversaire, et mille belles choses que ni lui ni les siens ne tiennent jamais en pratique. Puis il a terminé son épître par un retour sur sa vie politique qu'il trouve immaculée! Seulement, si nous avons bien saisi le sens de la lettre du chevalier, on pourrait en politique, changer d'idées aussi souvent que d'habits, mais qu'il n'en est pas ainsi en matière religieuse.

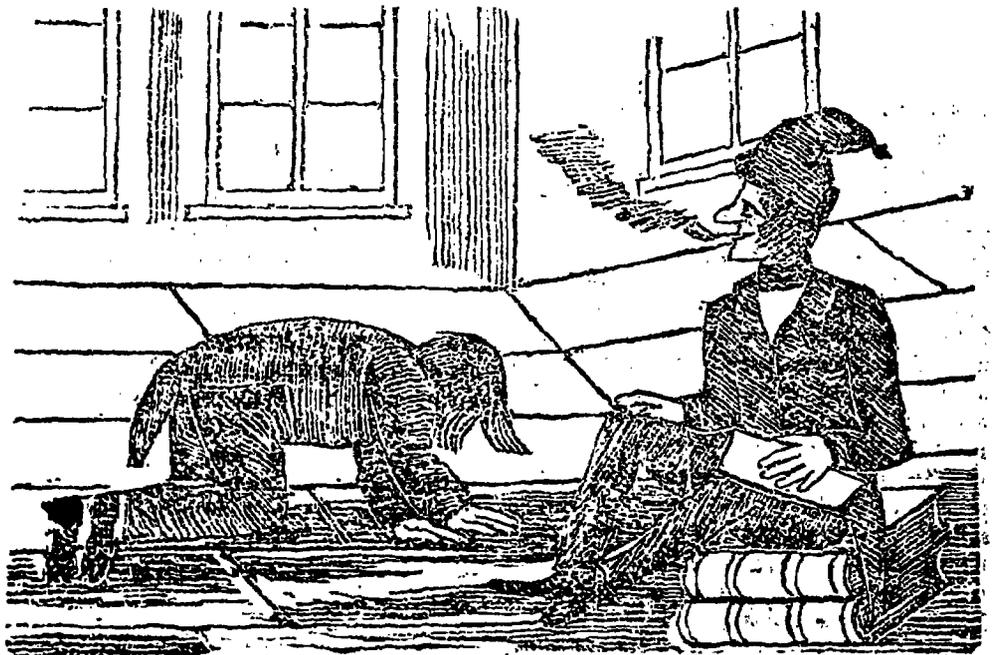
C'est-à-dire qu'il est permis d'être un renégat politique pourvu que l'on soit un hypocrite en religion. Car jamais un homme qui n'est pas honnête politique, est sincère quand il s'agit de questions religieuses.

On en connaît beaucoup de cette trempe. On les voit jeter la balle à la figure de ceux qui veulent la disparition des abus partout où il y en a, et, s'il s'agit de payer de leur personne, pour défendre leur religion, ils seraient les premiers à ramper ou à se sauver.



Le beau Narcisse et son concurrent Ulric après avoir, l'un après l'autre rempli les mêmes charges, arrivent ensemble à la porte

du ministère. Tous deux aspirent au chevron à trois cornes. Comme Narcisse outre le premier la marche, on pense qu'il se confiera avant Ulric.



Joseph Paturot ne pouvant former partie du ministère Brown-Dorion, ni du ministère St-Hilaire, se met de nouveau à la recherche d'une position ministérielle et parvient à rencontrer George Etienne Cartier qui, assis sur un volume de la loi de judicature fait la

sieste en attendant l'ouverture de la séance. A sa vue Joseph Paturot se prosterne comme les Chinois devant leurs mandarins et sollicite une place de ministre. Le mandarin du Canada jure sur sa toque bleue de prendre sa demande en sa plus sérieuse considération.

Un député Canadien ayant dans le cours de la session obtenu un congé d'absence, quelqu'un de son village lui demanda ce qui se passait en parlement. "J'ignore ce que font mes collègues, mais moi, j'ai mis à part les trois quarts de ma pâte." Si ce n'est pas là de l'économie politique, il n'en existât jamais!

On disait hier, que l'architecte du gouvernement allait être de retour à Québec, demain matin. On ajoutait de plus, qu'après avoir reçu du ministère, l'absolution générale, on lui avait ordonné de faire réparer immédiatement la dalle du vieux Château Saint Louis, mais de bien faire attention à ne pas la remplacer par une neuve. Assurément que cette fois, on ne dira pas que c'est une économie de bouts de chandelle!

UN MYSTÈRE EXPLIQUÉ.

Dernièrement l'honorable VanKoughnet a déclaré à ses collègues du Conseil Législatif que sous peu il leur apprendrait une nouvelle qui satisferait les membres de l'opposition au sujet de la question du siège du gouvernement!!! On s'attendait à ce que les ministres annonceraient qu'ils avaient découvert le moyen de soulager la misère publique. Pas du tout: les ministres sont en état de dire que le prince de Galles visitera le Canada pour assister à l'inauguration du Pont Victoria et poser la première pierre des édifices du gouvernement à Ottawa! Nous ne prévoyons pas que cette visite désarmera beaucoup l'opposition; au contraire, si monsieur le prince nous rend visite, le peuple, et le peuple seul, payera les frais du voyage. Il est bien vrai que *l'aristo crasse hi!* canadienne pourra se rouler dans la poussière auprès du trône de son altesse.

En examinant les papiers de feu John Mann, on a vu que par un testament fait quand sa fortune s'élevait à £72,000 ce bon citoyen avait légué £50,000 pour fonder un collège, et venir en aide à des institutions charitables. La charité de cet homme qui était protestant avait même favorisé également les institutions catholiques de cette ville. Devant cette générosité de l'homme privé, il est permis de se demander si le vénérable Baby en fera autant en sa qualité d'homme public? Nous croyons que Baby n'imitera point feu John Mann, car il préfère donner de son vivant l'argent du peuple!

Chacun son goût!

Les deux derniers numéros de l'Observateur nous sont arrivés illustrés. Le siège du gouvernement, les humaux Rimouski, et le grand négociant en ciment faisaient les frais

du premier, sur le second, celui d'hier, nous voyons M. Barthe essayant à faire comprendre à M. Trépassé ce que c'est que la *Puiston*, et un gérant de la caisse d'économie de St. Roch, refusant d'acheter des livres. Nous félicitons notre confrère de cette heureuse idée, et nous voulons bien croire que cette amélioration contribuera à faire grossir de beaucoup ses listes de souscripteurs, qu'il compte déjà au nombre de plus d'un mille."

(Le National.)

A ces paroles encourageantes de notre confrère, nous nous permettons d'ajouter que sur ces mille abonnés, au dessus de sept cents résident à Québec. Nous savons de bonne source que la circulation du plus répandu des grands journaux n'est que de 450 à Québec. Il est vrai que le nombre des abonnés de la campagne se monte à 1,200. Ce qui joint aux 450 abonnés de la ville forme le chiffre respectable de 1,650 abonnés. Il fut même un temps où le *Timmski* exportait quotidiennement aux abonnés 10,000 copies du *Courrier du Canada*; mais, aujourd'hui, ce nombre est réduit à 2,000 dont les deux tiers sont délivrés gratis comme qui dirait par amour ou par charité!

L'Observateur ayant donc la plus grande circulation dans Québec, les personnes qui désiraient s'annoncer, auront dans ce journal un moyen avantageux.

Les journaux ministériels ont reproché à l'opposition d'avoir repoussé le tarif, qui voulait mettre à l'exécution le principe des droits *ad valorem*, elle qui en avait sollicité l'application l'an dernier. L'opposition a voulu et veut encore le principe des droits *ad valorem*, mais elle a voulu aussi et elle voulait encore que les taxes fussent légères sur les articles de première nécessité pour la vie, et c'est parce que M. Galt lui a refusé cette équitable demande qu'elle a repoussé le tarif. Avait-elle raison? La mise en opération du nouveau système financier nous dira bientôt si nous avons sagement envisagé la question au point de vue des intérêts de notre commerce et de l'encouragement de nos manufactures.

L'Ere-Nouvelle

Parlant des bâtisses, publiques à Ottawa nous voici ce qui dit *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*

"Nous ne doutons pas le moins du monde que le terrain de Sherwood ne soit le plus favorable."

"Est-ce qu'il n'y a pas un M. Sherwood dans le ministère?"

"Les bâtisses publiques auront 715 pieds de longueur sur 530 de largeur. — Rien que cela! Bagatelle!!! Puis les honorables membres auront pour se délasser de leur travaux législatifs, des jardins magnifiques, où ils pourront cultiver des fleurs; ils au-

ront des allées sablées, des fontaines, des arbres et autres petites douceurs. — Tout cela pour un ou deux millions de piastres; ce n'est pas cher, n'est-ce pas pour une Capitale et ses accessoires? — Oh! non; pourtant le budget s'en sentira un peu. Oh! non; le tarif de M. Galt va y remédier? — Et les 600,000 piastres pour aller à Québec? — Oh! le tarif de M. Galt va y remédier? Le tarif de cet honorable monsieur est véritablement la panacée universelle! Allons toujours, et voguez la galère! c'est le peuple qui paie!....

"Vive le choix de notre bien-aimé souverain! Hourrah pour ses aviseurs! Honni soit qui mal y pense!"

A "Un démocrate" Nous prétendions ne pas partager les idées du correspondant à votre adresse.

"Un Canadien" sous considération.

Dans notre prochain numéro nous initierons nos lecteurs aux mystères du "cabinet de la pipe" et par une seconde caricature nous leur donnerons à admirer le bonhomme Baby portant sur ses épaules le coffre de la province.

"Les événements remarquables" du mois de mars remis au prochain numéro.

Nous avons reçu le volume des comptes publics de la province du Canada pour l'année 1858.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Le bill pour prévenir le transport frauduleux des biens-faits dans le Bas-Canada, et celui pour faciliter la preuve en matières légales, dans le Bas-Canada, sont lus une troisième fois.

Le nouveau comité pour décider du mérite de la pétition de Montarville, composé de MM. Duchesnay, Wilson, Quesnel, Morris et Mills, est assermenté.

L'hon. monsieur Morris donne avis qu'il proposera le second mardi de la prochaine session, qu'une adresse soit adoptée priant Son Excellence de demander permission à Sa Majesté que les électeurs parlementaires de la province aient le privilège d'élire 12 notables dans chaque section de la province, pour composer une convention, dont le devoir sera de baser une constitution pour ensuite être acceptée par le peuple Canadien.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Monsieur Ferguson propose la seconde lecture du bill tendant à rappeler divers actes autorisant l'établissement et le maintien des écoles séparées dans le Haut-Canada.

Monsieur McCann propose un amendement qu'un comité de 9 membres soit nommé pour s'enquérir du fonctionnement des lois actuelles concernant l'éducation dans le Bas et le Haut-Canada et de faire rapport au sujet du meilleur remède à apporter aux plaintes qui pourraient s'élever de la part des parents appartenant aux diverses dénominations religieuses.

Monsieur Dorion dit qu'il est étonné que le gouvernement n'ait pas encore soumis ses résolutions relatives à la tenure seigneuriale.

Le proc-gén. Cartier répond que le gouvernement avait exprimé en chambre à diverses reprises son intention à ce sujet.

Monsieur Galt propose la seconde lecture de son bill tendant à imposer un droit sur les navires construits à l'étranger.

LA CORPORATION.

1er avril 1859.

Il est présenté une lettre du receveur général au sujet du paiement de l'intérêt des débetures municipales avancées en faveur du chemin de fer du nord.

Il est aussi présenté une lettre du maire annonçant qu'il a été permis à la corporation de Québec d'émettre des débetures au montant de \$300,000 nécessaires pour payer les dettes de la cité, et annonçant en même temps que le parlement a refusé à la corporation de doubler la taxe payée pour l'eau par les propriétaires de magasins en gros.

Il a été passé une résolution pour mettre devant le conseil un état des revenus et des dépenses de la ville. Il a été aussi décidé qu'aucun comité n'aura le droit de faire faire aucune ouvrage avant d'avoir préalablement obtenu ce consentement du Conseil à ce sujet.

NOUVELLES D'EUROPE.

ANGLETERRE—Les nouvelles du parlement anglais sont sans importance. Le jury dans l'affaire des cinq Irlandais accusés du crime de haute trahison, n'ayant pu en venir à une entente unanime, a été déchargé.

Le Times de Londres annonce que la compagnie du télégraphe sous-marin est prête à signer un contrat pour l'immersion du câble à ses risques et périls. Les exilés Napolitains continuent à gagner de la sympathie, et des souscriptions libérales ont été faites en leur faveur.

FRANCE—La mission de lord Cowley augmentait les appréhensions de la guerre. On disait que la compagnie du chemin de fer de Lyon avait reçu ordre de se tenir prête pour le transport de 75,000 hommes. L'empereur devait passer en revue la garde impériale le jour du 50e anniversaire de l'entrée à Paris de Napoléon Ier, lorsqu'il revint de l'île d'Elbe. On s'attendait qu'il

adresserait les troupes. Le *Moniteur* contient un décret relatif à la nomination de 16 généraux et 13 colonels.

AUTRICHE—On dit que les Autrichiens ont commencé à pratiquer des mines dans la but de faire sauter le pont Bellinzona jeté au-dessus du Ticino. Les journaux autrichiens ne parlent que gloire, et les préparatifs sont poursuivis avec une énergie presque incroyable. L'attitude des troupes autrichiennes et sardes est des plus menaçantes.

SARDAGNE—On dit qu'un traité secret offensif et défensif a été conclu entre Napoléon et le roi de Sardaigne, à la condition que la Savoie et Nice seraient cédées à la France.

La Sardaigne a appelé ses réserves et ordonné une nouvelle levée de troupes. On dit même qu'elle a demandé à la France 75,000 hommes.

On s'attend à un soulèvement dans l'Italie centrale.

ESPAGNE—On dit que l'Espagne a obtenu pleine satisfaction du Mexique.

PORTUGAL—Le ministère portugais a résigné. Le duc Terceira est chargé de former un nouveau cabinet.

RUSSIE—La Russie a défendu l'exportation de chevaux pour les frontières européennes.

NOUVELLES DIVERSES.

Hier, monsieur le juge Chabot a décidé, dans la cour supérieure, que monsieur John Fitzpatrick n'avait jamais été élu préfet du comté de Québec. En conséquence, monsieur Fitzpatrick a été condamné à payer une amende de £25 et aux dépens.

(Journal de Québec.)

Jeudi dernier, vers 10 1/2 heures du soir, un incendie se déclara dans la maison de monsieur Dupras, charpentier, située sur le côté sud de la rue Richardson. Le feu, activé par un fort vent du nord-ouest, prit bientôt des développements considérables et on ne put s'en rendre maître avant qu'il eut consumé trois autres maisons appartenant à messieurs Marcel Grégoire, Jean Gagné et Célestin Létourneau. On évalue à \$1,600, la perte causée par cet incendie et on ne mentionne que monsieur Marcel Grégoire dont la maison est assurée pour £50. (Idem)

Selon un correspondant de Toronto, monsieur Bellingham, député siégeant du comté d'Argenteuil, aurait vu retrancher des livres de poll un nombre de votes suffisant pour donner la majorité à son adversaire, monsieur Abbott. On ne dit pas si le comité voudra accorder à monsieur Bellingham le droit d'examiner à son tour les votes de monsieur Abbott. (Idem)

Lundi vers onze heures du soir le feu a consumé cette vieille bâtisse située sur la rue Saint-Valier et connue sous le nom de "La tannerie de Froiman." On dit que cet incendie est l'œuvre d'un incendiaire.

—Le gouverneur actuel du Canada doit être rappelé et remplacé par Sir Edward Lytton Bulwer.

—On dit que la session sera terminée à Paques. Pourquoi pas à la Trinité?

—Les citoyens d'Outrouais se proposent d'obtenir du parlement la permission de remplacer le nom de leur ville par celui de Victoria.

La Gazette de Sorel annonce qu'il a été contrefait de nouvelles pièces de 20 centimes.

Hier entre midi et une heure le feu a consumé la forge et chaufferie du chantier de M. Oliver.

Les messieurs Rosa ont encore été les premiers prêts pour éteindre l'incendie.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu avec beaucoup de surprise dans les "Nouvelles Diverses" du *Courrier du Canada* de vendredi dernier, que l'incendie qui a eu lieu à Saint-Roch jeudi, a été maîtrisé, grâce à l'énergie bien reconnue des hommes de police. Je me permets ettrai de dire à monsieur le rédacteur du *Courrier*, que son avancé est mal fondé et qu'il a puisé ses renseignements à une mauvaise source. Voilà le fait: ce sont messieurs Rosa frères qui, par leur zèle et leur activité bien reconnus (c'est le mot, cette fois) sont arrivés les premiers avec leur pompe et qui furent aidés des anciens pompiers No 6 et de monsieur le capitaine Letarte et de plusieurs autres citoyens. Tous ces messieurs ont fait preuve de courage et de dévouement. Les intrépides sapeurs sont aussi arrivés au foyer de l'incendie avant les hommes de police. Pourquoi laisser de côté tous ces braves travailleurs, et ne mentionner que ceux qui ne se sont montrés que pour éteindre le feu que lorsque la troisième maison brûlait? Vous avouerez que ce n'est pas rendre justice au vrai mérite, et que l'encens jeté au nez de ceux qui ne le méritent pas, est en pure perte. Justice et mérite avant tout!

UN CITOYEN DE SAINT-ROCH.

ANNONCES NOUVELLES

APPRENTI DEMANDÉ.

ON a besoin immédiatement d'un apprenti charron. S'adresser à ce bureau. Québec, 5 avril 1859.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à une étage, située faubourg Saint-Roch, rue Saint-Antoine numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire N. MINOUY.

8 novembre, 1858.

L. M. DAVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.